



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PRÉFET DU GARD**

Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer  
Service Environnement et Forêt

**ARRETE N° 2012321-0016**

portant approbation des cartes de bruit des routes départementales suivantes :  
RD2, RD6, RD13, RD16, RD19, RD41, RD42, RD46, RD56, RD58, RD60, RD61, RD62, RD62A,  
RD62B, RD62C, RD135, RD148, RD255, RD640, RD900, RD936, RD976, RD979, RD981,  
RD982, RD994, RD999, RD6086, RD6101, RD6110, RD6113, RD6313, RD6572, RD6580,  
RD910A, RD986L, RD994D  
sur le territoire du département du Gard

**Le Préfet du Gard**  
**Chevalier de la Légion d'Honneur,**

**Vu** la directive 2002/49/CE du parlement européen et du conseil de l'union européenne du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et la gestion du bruit dans l'environnement,

**Vu** le code de l'environnement, notamment ses articles L 572-1 à L 572-11 et R 572-1 à R 572-11, transposant cette directive, et ses articles L. 571-10 et R. 571-32 à R. 571-43, relatifs au classement des infrastructures de transports terrestres,

**Vu** le décret n° 2006-361 du 24 mars 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

**Vu** l'arrêté ministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des plans de prévention du bruit dans l'environnement,

**Considérant** que les routes départementales concernées doivent, en application de la directive européenne et du code de l'environnement susvisés, faire l'objet de cartes de bruit stratégiques des grandes infrastructures de transports terrestres,

**Sur** proposition du Secrétaire Général de la préfecture du Gard,

**A R R E T E**

Article 1er :

Sont approuvées les cartes de bruit concernant les tronçons des routes départementales RD2, RD6, RD13, RD16, RD19, RD41, RD42, RD46, RD56, RD58, RD60, RD61, RD62,

RD62A, RD62B, RD62C, RD135, RD148, RD255, RD640, RD900, RD936 , RD976, RD979 RD981, RD982, RD994, RD999, RD6086, RD6101, RD6110, RD6113, RD6313, RD6572 RD6580, RD910A, RD986L, RD994D, dont le trafic est supérieur à 3 millions de véhicules par an (voir annexe).

#### Article 2 :

Chaque carte de bruit comporte :

- 5 documents graphiques au 1/25 000ème listés ci-après :

- une représentation graphique des zones exposées au bruit, à l'aide de courbes isophones selon l'indicateur Lden allant de 55 dB(A) à 75 dB(A) et plus, par pas de 5 dB(A) ;
- une représentation graphique des zones exposées au bruit de nuit, à l'aide de courbes isophones selon l'indicateur Ln allant de 50 dB(A) à 70 dB(A) et plus, par pas de 5 dB(A) ;
- une représentation graphique des secteurs affectés par le bruit arrêtés en application de l'article L571-10 du code de l'environnement ;
- une représentation graphique des zones où l'indicateur Lden dépasse 68 dB(A) ;
- une représentation graphique des zones où l'indicateur Ln dépasse 62 dB(A) ;

- des tableaux de données fournissant une estimation des populations, des surfaces et des établissements d'enseignement et de santé exposés au bruit dans ces zones,

- un résumé non technique présentant les principaux résultats de l'évaluation réalisée et l'exposé sommaire de la méthodologie employée pour leur élaboration,

#### Article 3 :

Ces cartes sont mises en ligne sur le site Internet de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Gard : [www.gard.equipement-agriculture.gouv.fr](http://www.gard.equipement-agriculture.gouv.fr). (domaine Environnement et Forêt/Bruit).

#### Article 4 :

Le présent arrêté sera transmis aux gestionnaires des infrastructures cartographiées et au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie (Direction Générale de la Prévention des Risques).

#### Article 5 :

Le présent arrêté, accompagné des cartes de bruit des infrastructures routières concernées, sera notifié pour information aux maires des communes concernées : Aigues-Mortes, Aigues-Vives, Aimargues, Alès, Anduze, Les Angles, Aramon, Argilliers, Aubord, Bagard, Bagnols-sur-Cèze, Beaucaire, Bellegarde, Bernis, Bezouze, Boisset-et-Gaujac,

Boucoiran-et-Nozières, Bouillargues, Le Cailar, Caissargues, Castillon-du-Gard, Caveirac, Connaux, Fourques, Garons, Gaujac, Le Grau-du-Roi, Jonquieres-Saint-Vincent, Langlade, Laudun-l'Ardoise, Ledenon, Les Mages, Manduel, Marguerittes, Méjannes-les-Alès, Milhaud, Ners, Nîmes, Pont-saint-Esprit, Pouzilhac Pujaut, Redessan, Remoulins, Rochefort-du-Gard, Rodilhan, Roquemaure, Rousson, Sabran, Saint-Amboix, Saint-Alexandre, Saint-Bonnet-du-Gard, Saint-Brès, Saint-Christol-les-Alès, Saint-Gervasy, Saint-Gilles, Saint-Hilaire-de-Brethmas, Saint-Julien-les-Rosiers, Saint-Laurent-d'Aigouze, Saint-Martin-de-Valgalgues, Saint-Maximin, Saint-Nazaire, Saint-Privat-des-Vieux, Salindres, Sommières, Tavel, Tresques, Uchaud, Uzès, Valliguières, Vauvert, Venezobres, Vers-Pont-du-Gard, Vestric-et-Candiac, Villeneuve-lès-Avignon.

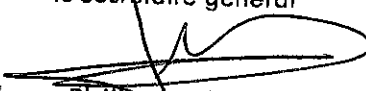
Article 6 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Gard, le Sous-Préfet d'Alès, le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer, le Président du Conseil Général du Gard, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Nîmes, le **16 NOV. 2012**

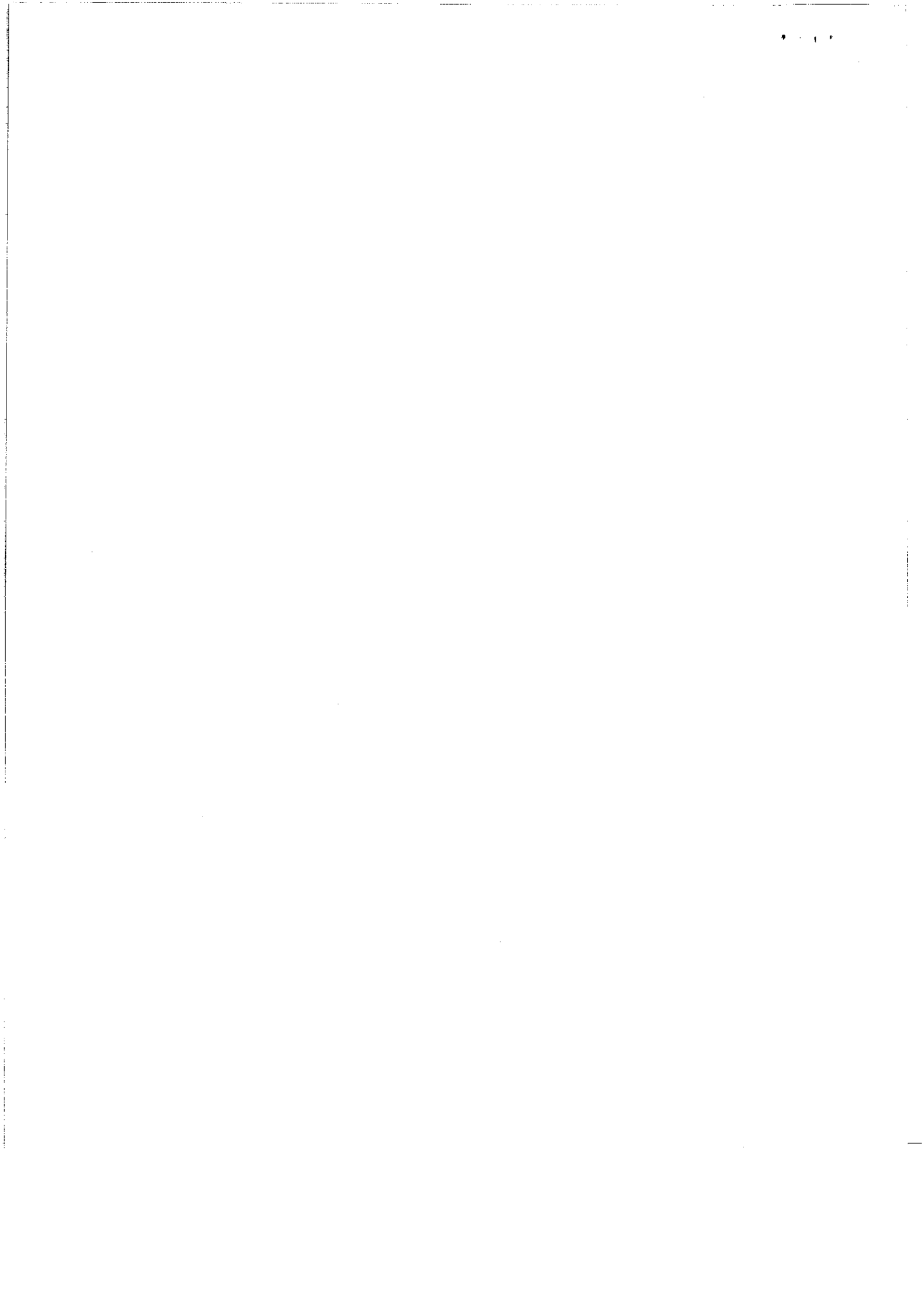
Le Préfet

Pour le Préfet,  
le secrétaire général

  
Jean-Philippe d'ISSERNIO

**Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes dans les deux mois suivant sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gard.**

**Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet du Gard, auteur de l'arrêté.** Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite du recours gracieux).



Annexe  
Routes départementales

Numéro RD	Débutant	Finissant	Communes traversées	Catégorie / classement sonore
D0002	D126	250m nord après Pont de l'Europe	Aramon	3
			Les-Angles	3
D0006	D166	150m ouest avant rond point des Cévennes	Alès	3
	Boulevard Talabot	Avenue des Maladreries	Sabran	4
	D60	D216	Bagnols-sur-Cèze	3
D0013	D6113	D135	Nîmes	3
D0016	Rue du Castellas	D60	Alès	3
			Saint-Privat-des-Vieux	3
			Salindres	3
D0019	D981	D6086	Vers-Pont-du-Gard	3_4
			Castillon-du-Gard	3_4
			Remoulins	3_4
D0040	D14	Avenue G. Dayan	Langlade	3
			Caveirac	3
			Nîmes	3
D0042	N113	Route d'accès au stade des Costières	Nîmes	3
	A9	D38	Caissargues	3_4
			Saint-Gilles	3_4
D0046	D58	D62	Aigues-Mortes	3
D0056	Avenue Gourdon	D135	Vauvert	3_4
D0058	D46	Pont de Sylvéreal	Aigues-Mortes	3
			Saint-Laurent-d'Aigouze	3
			Vauvert	3
D0060	D904	Rocade sud	Alès	3
			Saint-Martin-de-Valgalgues	3

Annexe  
Routes départementales

Numéro RD	Débutant	Finissant	Communes traversées	Catégorie / classement sonore
D0061	Rond Point D62	Canal du Rhône	Aigues-Mortes	2_3
D0062	Rond Point D61	D46	Aigues-Mortes	3
			Le-Grau-du-Roi	3
D062A	D62	Boulevard du Boucanet	Aigues-Mortes	3_4
			Le-Grau-du-Roi	3_4
D062B	D62A	Rond Point 2000	Le-Grau-du-Roi	3_4
D062C	D62A	D255	Le-Grau-du-Roi	3
D0135	Avenue Clément Ader	D999	Vauvert	3_4
			Vestric-et-Candiac	3_4
			Uchaud	3_4
			Bernis	3_4
			Aubord	3_4
			Milhaud	3_4
	D999	D6572	Nîmes	3
			Caissargues	3
			Bouillargues	3
			Rodilhan	3
D0148	RN86	La Capellane	Saint-Nazaire	3
				3
D0255	D62C	Pont des Abîmes	Le-Grau-du-Roi	3
D0640	D40	Avenue Kennedy	Nîmes	3
D0900	D6580	D268	Les-Angles	4
	Pont d'Avignon	Boulevard Frédéric Mistral		4

Annexe  
Routes départementales

Numéro RD	Débutant	Finissant	Communes traversées	Catégorie / classement sonore
D0904	Route du Pont des Grabieux	D51	Saint-Martin-de-Valgalgues	3_4
			Saint-Julien-les-Rosiers	3_4
			Rousson	3_4
			Les-Mages	3_4
			Saint-Amboix	3_4
			Saint-Brès	3_4
D0936	Chemin de l'Eglise	Chemin d'Anduze à Uzès	Saint-Hilaire-de-Brethmas	2_3
			Venezobres	2_3
			Ners	2_3
			Boucoiran-et-Nozières	2_3
D0976	D980	Rhône	Roquemaure	3
D0979	Route d'Uzès	Accès Combe de Mange Loup	Le-Grau-du-Roi	3
			Aigues-Mortes	3
			Saint-Laurent-d'Aigouze	3
	Pont Tournant	D6572	Aimargues	3_4
			Nîmes	3_4
D0981	D979	Route du Pont du Gard	Saint-Hilaire-de-Brethmas	3_4
			Méjannes-les-Alès	3_4
			Uzès	3_4
	Route d'Uzès	D131	Saint-Maximin	3
			Argilliers	3
			Vers-Pont-du-Gard	3
D0982	D5	Boulevard Charles Gides	Uzès	3_4
D0994	D6086	Rhône	Pont-Saint-Esprit	3

Annexe  
Routes départementales

Numéro RD	Débutant	Finissant	Communes traversées	Catégorie / classement sonore
D0999	D1	Route de Sauve	Nîmes	3
			Rodilhan	3
			Manduel	3
	Rue de Beaucaire	D986L	Redessan	3_4
			Jonquiers-Saint-Vincent	3_4
			Beaucaire	3_4
D6086	D6113	D60	Nîmes	2_3_4
			Marguerittes	2_3_4
			Saint-Gervasy	2_3_4
			Bezouce	2_3_4
			Ledenon	2_3_4
			Saint-Bonnet-du-Gard	2_3_4
			Remoulins	2_3_4
			Castillon-du-Gard	2_3_4
			Valliguières	2_3_4
			Pouzilhac	2_3_4
			Gaujac	2_3_4
			Connaux	2_3_4
			Laudun-l'Ardoise	2_3_4
			Tresques	2_3_4
Bagnols-sur-Cèze	2_3_4			
D6101	D792	N100	Remoulins	3



Annexe  
Routes départementales

Numéro RD	Débutant	Finissant	Communes traversées	Catégorie / classement sonore
D6110	N110	D40	Sommières	3_4
D6113	Avenue du Maréchal Juin	D113	Nîmes	2_3
			Caissargues	2_3
			Bouillargues	2_3
			Garons	2_3
			Bellegarde	2_3
			Fourques	2_3
D6313	D979	N113	Aigues-Vives	3
			Aimargues	3
D6572	N113	D135	Aimargues	3
			Le-Cailar	3
			Vauvert	3
D6580	Pont A9	D900	Roquemaure	3
			Tavel	3
			Pujaut	3
			Villeneuve-les-Avignon	3
			Rochefort-du-Gard	3
			Les-Angles	3
D910A	D6110	Chemin de Nîmes à Saint André de Valborgne	Anduze	3_4
			Boisset-et-Gaujac	3_4
			Bagard	3_4
			Saint-Christol-les-Alès	3_4
D986L	Voies Nord-Sud Beaucaire	D999	Beaucaire	4
D994D	D6086	Rhône	Pont-Saint-Esprit	3
			Saint-Alexandre	3

